

Meilleurs voeux

2026

www.erdre-en-anjou.fr

A 16 ans, pensez au recensement citoyen !

Tous les jeunes Français doivent effectuer leur recensement citoyen entre la date de leur 16^{ème} anniversaire et les trois mois qui suivent. Cette démarche obligatoire peut être réalisée en ligne sur service-public.fr ou directement en mairie. Le recensement citoyen permet :



- d'obtenir une attestation de recensement,
- d'être convoqué à la Journée défense et citoyenneté (JDC),
- et d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales à 18 ans + un jour.

L'attestation de recensement est également nécessaire pour s'inscrire à certains examens ou concours administratifs avant 18 ans.

Pour effectuer votre recensement, vous devrez fournir :

- une carte nationale d'identité ou un passeport en cours de validité,
- le livret de famille à jour,
- un justificatif de domicile.

À savoir : Vous ne pouvez pas obtenir de duplicata en Mairie.

INFORMATION

Pour réaliser, le recensement citoyen vous pouvez vous rendre dans votre mairie déléguée de proximité, qui vous accompagnera et répondra à vos questions.

Dates à retenir

JANVIER

- | | |
|---|---|
| 4
10
20
31 | <p>10h. Assemblée Générale de l'<i>association Oiseaux Club Vernois</i> - Mille Club à Vern d'Anjou</p> <p>20h. Vœux de la municipalité aux artisans, commerçants, agriculteurs et partenaires économiques - Salle Communale à Brain-sur-Longuenée</p> <p>10h. Accueil des nouveaux arrivants</p> <p>11h. Vœux de la municipalité à la population, aux associations et aux nouveaux arrivants - Salle du FAR à Vern d'Anjou</p> |
|---|---|

- | | |
|--|---|
| 14
17
21
21
31
31 | <p>14h30. Assemblée Générale du <i>Club de l'amitié</i> - Salle Communale à Brain-sur-Longuenée</p> <p>14h30. Assemblée Générale de l'<i>association Pétanque Loisirs Vernois</i> - Mille Club à Vern d'Anjou</p> <p>14h. Assemblée Générale de l'<i>association Club Rayon de Soleil</i> - Mille Club à Vern d'Anjou</p> <p>14h30 et 20h30. Séances de Cinéma par <i>Familles Rurales d'Erdre-en-Anjou</i> « Zootopie 2 », suivi de « T'as pas changé » - Théâtre de l'Ardoise à La Pouëze.</p> <p>20h30. Soirée concert de l'<i>Association Loisirs et Culture</i> - Salle Communale à Brain-sur-Longuenée</p> <p>20h. Loto de l'<i>APE Robert Doisneau</i> - Salle du FAR à Vern d'Anjou</p> |
|--|---|

Directrice de publication : Madame la Maire Yamina RIOU

Rédaction : Comité consultatif Erdre Infos : Mesdames Karine CHALAIN, Ségolène DURET, Diana LEPRON, Marie-Luce PETITEAU, Nathalie POIRRIER et Messieurs Tony AUGEREAU, Joseph BELLIARD, Christian BERTHELOT, Joël BESNIER et Frédéric EVEZARD et Service Communication.

Mise en page : Service Communication

Date de parution : Janvier 2026

Crédits photos : Commune d'Erdre-en-Anjou

Impression : Imprimerie FAGUIER - Imprimé en 2 550 exemplaires

Dépôt légal : N° ISSN 2822-7166



Conformément au décret fixant la date des prochaines élections municipales et communautaires, les citoyens seront appelés aux urnes les 15 et 22 mars 2026.

Inscription sur les listes électorales

Si vous souhaitez voter aux élections municipales de mars 2026 et que vous n'êtes pas encore inscrits sur les listes électorales, **vous devez vous inscrire au plus tard le vendredi 6 février 2026 (4 février 2026 par internet)**. Pour vous inscrire, il faut remplir **deux conditions** : Avoir le droit de vote et Avoir un lien avec la commune.

1. Avoir le droit de vote, ce qui signifie :

- Être de nationalité française ;
- Avoir 18 ans au plus tard la veille du scrutin (ou, en cas de second tour, la veille du second tour) ;
- Jouir de ses droits civils et politiques.

2. Avoir un lien avec la commune, au titre de :

- Votre domicile principal ;
- Votre qualité de contribuable ;
- Votre qualité de gérant de société.

Comment s'inscrire :

Vous pouvez vous inscrire :



- En ligne internet du Service Public : www.service-public.gouv.fr
- En mairie déléguée de proximité,

Vous pouvez également vérifier votre situation électorale sur le site officiel : <https://www.elections.interieur.gouv.fr/>

Documents à fournir :

Pour votre demande d'inscription, vous devez présenter :

- Un justificatif d'identité (par exemple, votre carte nationale d'identité)
- Un justificatif de lien avec la commune (par exemple, une facture d'électricité pour prouver votre domicile)
- Le formulaire Cerfa n°12669 disponible en mairie

Pour les citoyens de l'Union européenne :

- Une déclaration sur l'honneur précisant votre situation électorale. Cette déclaration peut être faite en ligne.

Pour tout renseignement :

Mairie d'Erdre-en-Anjou - Service Elections
Madame Elise Gigan
02 41 61 41 02 - elections@erdre-en-anjou.fr

Informations pratiques le jour du scrutin

Le scrutin se déroulera **les 15 et 22 mars 2026**, de 8h à 18h, dans les **six bureaux de vote** de la commune d'Erdre-en-Anjou. Liste des bureaux de vote :

- **Bureau 1** : Restaurant Scolaire (salle sud) à Vern d'Anjou
- **Bureau 2** : Restaurant Scolaire (salle nord) à Vern d'Anjou
- **Bureau 3** : Salle Communale à Brain-sur-Longuenée
- **Bureau 4** : Salle Communale Jean-Pierre Ferré à Gené
- **Bureau 5** : Restaurant Scolaire à La Pouëze
- **Bureau 6** : Restaurant Scolaire à La Pouëze

Veillez à bien vérifier votre bureau avant de vous rendre voter.



Attention :

En raison des travaux à la Maison pour Tous à La Pouëze, les bureaux 5 et 6 se trouvent au Restaurant Scolaire à 20 mètres de la Maison Pour tous.



Pour tout savoir sur les élections et effectuer vos démarches électorales, scannez ce QR code

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Les frelons asiatiques, l'affaire de tous



3 questions à ...

Fabien Bonsergent apiculteur à La Pouëze

Comment évolue la présence des frelons asiatiques sur Erdre-en-Anjou ? Les premiers frelons asiatiques (*frelons à pattes jaunes*) ont été identifiés sur notre commune il y a maintenant 10 ans avec une évolution raisonnable jusqu'à l'été 2024. L'année 2025 marque un véritable tournant, en effet le nombre de nids détruits sur la dernière saison bat tous les records. Si on prend l'exemple de la commune déléguée de La Pouëze il y a eu 26 nids recensés et détruits (79 nids détruits par moi-même + 7 nids détruits par le désinsectiseur engagé par la commune), alors que sur la même période en 2024 nous étions à 11 nids. Cette progression n'est pas un bon indicateur, elle révèle une capacité d'adaptation et de prolifération de cette espèce.

Quelles conséquences les frelons asiatiques ont-ils sur vos ruches et sur l'activité apicole aujourd'hui ? La situation peut vite devenir catastrophique en présence du frelon asiatique ! Si rien n'est fait rapidement, les ruches peuvent être décimées en quelques semaines. Ils s'attaquent aux ruches et prélevent les abeilles. Une fois la ruche affaiblie, ils parviennent à rentrer à l'intérieur, les dernières abeilles sont tuées et le miel entièrement pillé. La gestion de ce nouveau prédateur n'est pas sans conséquences sur notre travail d'apiculteur. Il nous oblige à mettre en place des pièges, des protections et si par chance nous arrivons à trouver le ou les nids alors nous procédons à la destruction. Parfois nous sommes obligés de déplacer les ruches sur un nouvel emplacement, en espérant que celui-ci ne soit pas également infesté par le frelon. Si le frelon asiatique continue à se développer, alors les conséquences pourraient être fatales à la poursuite de notre activité.

Quelles sont les bonnes pratiques que vous conseillez aux habitants ? Le piégeage des fondatrices frelons asiatiques en sortie d'hiver est une bonne solution pour contenir le développement de l'espèce. Il est important d'utiliser des pièges sélectifs afin d'éviter les captures non souhaitées. Le choix de l'appât est également important. L'appât sélectif le plus efficace se compose de : un quart de volume de sirop de grenade ou de cassis, utilisé pur ; un demi-volume de bière brune ; un quart de volume de vin blanc (qui repousse les abeilles). Rechargez le piège en appât tous les 15 jours environ. Pour une meilleure efficacité, laissez les frelons capturés vivants, leurs phéromones attireront leurs congénères. Pour la fabrication d'un piège simple à moindre coût vous pouvez flasher le QR Code



© Yamile Garcia

Le frelon est une espèce invasive qui menace les abeilles et peut représenter un danger pour l'homme. Il se reconnaît à son thorax foncé et son abdomen rayé de jaune orangé.

Quand agir ?

Les nids apparaissent généralement au printemps et restent visibles jusqu'à l'automne. Plus le nid est petit, plus son signalement est efficace. Ne tentez jamais de le détruire vous-même.

Piégeage préventif

Pour protéger les ruches et limiter la prolifération, un **piégeage sélectif** peut être mis en place entre **février et mai**, avant que les reines fondatrices ne commencent à construire de nouveaux nids. Ce piégeage doit être réalisé avec des pièges homologués et des appâts spécifiques pour ne pas nuire aux autres insectes.

Qui contacter ?

Si vous repérez un nid sur un lieu public ou privé, **signalez-le immédiatement à la mairie**. Celle-ci prendra contact avec le **FDGDN**, qui pourra intervenir ou conseiller sur la destruction.



La commune renforce la lutte contre le frelon et va se doter de 80 pièges qui seront installés sur certains équipements publics (scolaires, sportifs...), ainsi que sur des propriétés privées et agricoles.

Ces dispositifs seront mis à disposition du GDON d'Erdre-en-Anjou. En partenariat avec le GDON d'Erdre-en-Anjou, la commune lui confiera également la coordination des opérations : distribution des pièges, accompagnement des utilisateurs, actions de sensibilisation et suivi obligatoire. Cette mobilisation collective a pour objectif de limiter la prolifération du frelon et de contribuer à la préservation de la biodiversité.

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026 - Appel à bénévoles Le service des élections recherche des volontaires pour aider lors du **dépouillement** et pour **l'encadrement des bureaux de vote** les **15 et 22 mars 2026**.

Si vous êtes intéressé(e) et disponible, contactez le **service des élections** :

- Téléphone : 02 41 61 41 02
- Courriel : elections@erdre-en-anjou.fr



Projets et évènements à l'école Sainte-Marie

L'année scolaire s'annonce riche en activités et découvertes à l'école Sainte-Marie de Vern d'Anjou !

Les élèves ont commencé par fêter la rentrée en chanson devant leurs parents. Depuis septembre, ils ont pu s'initier au **rugby**, aux **échecs** et au **hockey**. Une **collecte de piles usagées** au profit du 3R d'Anjou a également été organisée. Grâce aux animateurs de la commune, les enfants apprendront cette année le savoir **rouler** et le savoir **nager**.

Dans le cadre du thème d'année consacré au bien-être, les élèves du CP au CM2 participent à un projet de médiation animale chaque lundi. Animées par Lucile Civel, zoothérapeute, ces séances avec des chiens visent à renforcer la confiance en soi, le bien-être et la concentration des enfants. Ce projet est rendu possible grâce au soutien de la Fondation Adrienne et Pierre Sommer.



Une randonnée réussie pour les Cyclos Marcheurs



Dimanche 6 avril, la randonnée annuelle « Édith et Bertrand Lenain » a rassemblé 514 participants, dont 401 marcheurs et 113 cyclos pour sa première édition à Gené, un record ! Sous un magnifique soleil, les participants ont profité de parcours variés, parfois adaptés en raison des pluies du début d'année.

Merci aux agriculteurs qui ont ouvert exceptionnellement leurs terrains, au Brin d'Espoir pour les pauses gourmandes et à l'ensemble des bénévoles pour leur engagement.

Prochaine édition : dimanche 12 avril 2026 à Vern d'Anjou.

Le club propose toute l'année des sorties marche et vélo, ainsi que diverses animations conviviales.

Contact :

Présidente : Madeleine Vaslin 06 88 73 55 75

Secrétaire : Maryline Leroy 06 86 30 22 46

Tresorière : Christiane Heteau 06 88 28 20 20

Nouvelle saison pour Gené en Scène

Cette année encore la compagnie de théâtre, Gené en Scène, sera présente sur les planches de la Salle des fêtes Jean-Pierre Ferré à Gené, les :

- Vendredi 27 Février, à 20h30
- Samedi 28 Février, à 20h30, en compagnie de l'association Pas à Pas 49
- Dimanche 1^{er} Mars, à 14h30
- Vendredi 6 Mars, à 20h30
- Samedi 7 Mars, à 20h30
- Dimanche 8 Mars, à 14h30

Nos chers acteurs et actrices vous interpréteront « *Du rififi au couvent* » de Jean-Marie Doucet : un incident au couvent nécessite l'intervention d'un Cardinal et de son jeune assistant... sans se douter qu'ils vont faire ressortir quelques secrets bien gardés chez les bonnes sœurs... Rires et bon temps assurés !

Réservez vos places dès maintenant au 06 69 79 67 87 ou au 06 86 76 75 63.



LE TRI
+ FACILE



CATALOGUE



BAC DE TRI